

FIN D'ANNÉE 2021

MUNICIP' ARRE



Chers administrés,

Après une absence un peu trop longue, due à quelques difficultés indépendantes de notre volonté, c'est le grand retour de la gazette ! Pour l'occasion nous vous avons concocté un petit cocktail d'informations diverses et variées qui, nous l'espérons, vous intéressera.

En cette fin d'année 2021, vous trouverez dans ce nouveau bulletin des informations sur les projets de la Mairie, réalisés et en cours, ainsi qu'un regard sur notre histoire et nos institutions, car en ces temps perturbés il est important de s'accrocher à nos valeurs.

Les élus et moi-même avons continué à fonctionner avec des réunions en présentiel, malheureusement interdites au public. Nous restons optimistes et œuvrons sans relâche afin de vous apporter un meilleur cadre de vie. Ensemble nous pourrions avancer, contribuer à une meilleure qualité de vie.

Être à vos côtés et répondre à vos attentes est notre priorité, alors n'hésitez pas à venir me rencontrer les lundis à 17h30 en Mairie où je me tiens à votre disposition.

Bonne lecture....

Je vous souhaite à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

*Le Maire
Stéphane MALET*

Employés Municipaux

Service administratif

Eugénie SENEGAS ayant prolongé sa disponibilité d'une année, Valérie GONZALEZ continuera d'assurer son remplacement au secrétariat de la Mairie ainsi qu'à l'Agence Postale.

Service technique

- Après 16 années passées aux bons et loyaux services de la commune, Grégory CREMERS a pris la décision de proposer ses compétences à la Commune du Vigan. Au vu de ses qualités, de ses savoirs faire et de son projet de vie nous avons respecté son souhait et accompagné ce changement.

Compte tenu de la situation sanitaire, un pot de départ a été organisé en petit comité afin de le remercier pour les services rendus.

Un autre de nos agents a enfin été fêté comme il se doit, le Covid ayant compliqué les festivités, celui dont nous vous annonçons le départ à la retraite dans la précédente gazette, Jean-Pierre BAUDOIN. Souhaitons-lui de nouveau bon vent et bon repos.

**« Ce qui nous empêche de changer, ce ne sont pas seulement nos doutes
mais bien souvent nos certitudes... » SENEQUE**



Suite à un appel à candidatures, M.Loic FONTANY a été recruté pour assurer son remplacement en CDD et M. Jean-François PUEL a été recruté grâce à un contrat aidé pour l'accompagner durant quelques mois dans cette tâche.

Etat Civil

Devant la profondeur de la peine ressentie par les personnes frappées par le deuil, les mots sont dérisoires pour apporter du réconfort. Le Maire et les membres du Conseil Municipal s'associent à la peine des familles qui ont perdu un proche au cours de l'année 2021, et présentent leurs condoléances aux familles de :

1. PALPACUER (MARTIN) Jeanne, à l'âge de 97 ans
2. GUILLOT Jean, à l'âge de 93 ans
3. COMPAN Cyril, à l'âge de 58 ans
4. DE LA FOREST D'ARMAILLÉ (BRUN) Huguette, à l'âge de 93 ans
5. FONTAINE Mickaël, à l'âge de 39 ans
6. GUIRAUD (BARRAL) Geneviève, à l'âge de 85 ans
7. BRUNET Jean, à l'âge de 99 ans
8. MARTIN Christian, à l'âge de 75 ans
9. LASSALLE (VALETTE) Germaine, à l'âge de 94 ans
10. FONTES (DOUCET) Rose, à l'âge de 81 ans
11. THEROND Huguette, à l'âge de 79 ans

Cimetière

Les familles ayant des défunts inhumés au cimetière d'ARRE, en concession ou case columbarium, sont priées de se rapprocher de la mairie afin de :

1. Payer la redevance pour obtenir un droit privatif à la concession
2. Déclarer l'abandon des sépultures de leurs défunts qui se trouvent en terrain commun
3. Communiquer leurs coordonnées et faire enregistrer les ayants droits

CASE COLUMBARIUM : -15 ans- au prix de 222.00 €

CONCESSION PLEINE TERRE : -15 ans- accordée au prix de 140.00 € - 30 ans- accordée au prix de 280.00 €

Pour cela, merci de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité, de votre livret de famille ainsi que du chèque correspondant, à libeller à l'ordre du Trésor Public.

Collecte des encombrants

Voici les dates de la collecte des encombrants de l'année 2022 sur la commune d'Arre :

lundi 03 janvier 2022

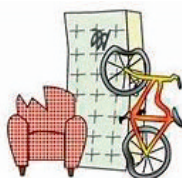
lundi 07 février 2022

lundi 07 mars 2022

lundi 04 avril 2022

lundi 02 mai 2022

lundi 06 juin 2022



lundi 04 juillet 2022

lundi 01 août 2022

lundi 05 septembre 2022

lundi 03 octobre 2022

lundi 07 novembre 2022

lundi 05 décembre 2022

Depuis la mise en place de cette collecte mensuelle, nous constatons moins d'incivilités, d'encombrants abandonnés sur les trottoirs à n'importe quel moment. Merci à tous pour le respect dont vous avez fait preuve.

Arbre à sacs

Après quelques mois d'expérimentation d'un arbre à sacs installé Route de l'Aveyron, l'heure est venue de faire le bilan.

Les aspects esthétiques et pratiques ont été pris en considération et il a été décidé de déplacer cet arbre à sacs un peu plus loin sur la route, à un endroit où il ne créerait pas de nuisances pour le voisinage. D'autres arbres à sacs seront installés prochainement dans notre commune en remplacement de certains containers collectifs jaunes, notamment à côté de la Mairie. Rappelons que ces installations permettent un meilleur tri de nos déchets en évitant les erreurs et incivilités fréquentes dans les containers.

En parallèle, la Mairie continue d'œuvrer pour équiper au moins 50% de logements en poubelles individuelles (environ 30% actuellement en sont pourvus).

Pensez à faire vos demandes de poubelles individuelles en mairie, elles seront commandées en janvier 2022 et nous vous informerons dès réception.



Tennis

Le court de tennis municipal ayant été dégradé à plusieurs reprises (détérioration du filet, descellement du poteau, grillage sectionné) le Conseil Municipal a pris la décision depuis quelques mois de mettre en place un règlement intérieur, ainsi que des conditions d'accès. A l'heure actuelle, les choses semblent rentrer dans l'ordre. Pour plus de renseignements et pour pouvoir bénéficier de l'accès au terrain, merci de venir en Mairie ou de lire les nouvelles conditions d'accès affichées au Tennis.

Espace végétaux

Le 22 mars 2021, l'espace végétaux a subi un incendie. Cela est vraiment regrettable, nous vous rappelons qu'il est interdit d'y jeter des cendres.

Il est à nouveau disponible pour le dépôt des déchets et le retrait de broyat grâce aux travaux de réhabilitation.

La reconstruction de l'espace a été prise en charge par les employés de la Communauté de Communes du Pays Viganais, et financée par le SYMTOMA.



La population canine de notre village



Déjections, divagations et aboiements

Depuis quelques mois l'accent a été mis par l'équipe municipale sur la gestion de nos amis à quatre pattes. En effet, pour permettre la cohabitation entre promeneurs, jeux d'enfants, et bonnes conditions de travail du personnel de Mairie, des Canisacs ou « sacs à crottes » ont été déployés sur 5 espaces stratégiques.

Si l'on en croit la vitesse à laquelle les distributeurs de sacs se vident, la mesure semble appréciée.

D'autre part, certains animaux domestiques ont été vus divaguant sur la commune à plusieurs reprises. Leurs propriétaires ont été rappelés à l'ordre.

Enfin, des aboiements intempestifs perturbaient, certaines nuits, la tranquillité du village. Le calme est revenu. Le nécessaire semble avoir été fait, après de très nombreux rappels.

Pour rappel

1. « Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe » Article R632-1 du Code Pénal.
2. Au-delà des risques d'accident de la voie publique que l'on encoure à laisser son chien divaguer, l'Art L211-19-1 précise qu'« il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques (...).
3. Le propriétaire d'un chien qui aboie entre le coucher et le lever du soleil (en principe, entre 22 heures et 7 heures) peut être poursuivi pour tapage nocturne (art.R623-2 du code pénal).

ARRE est une commune amie des animaux mais dans le respect de la tranquillité de tous.



Vaccination

N'oubliez pas que Mme Ferral Anne-Marie, la pharmacienne d'Arre continue de vacciner au sein de son établissement. Une pièce a spécialement été aménagée pour cette occasion. A ce jour, déjà quelques centaines de personnes lui ont fait confiance et ont reçu leurs injections de vaccin.

Nous voulons la remercier pour son dévouement et sa disponibilité.

Contact Pharmacie : 04.67.82.01.02

Le Bus des aidants

Initié par Mme Corinne Costa, ancienne coordinatrice à Présence 30, le Bus des Aidants a pour objectif de faire du lien entre les personnes qui au quotidien s'occupent d'un proche (enfant, parent, conjoint...) touché par la maladie ou la vieillesse. Elle offre une écoute attentive ainsi que du conseil afin qu'ils s'y retrouvent dans leurs démarches administratives. Le projet vise également à rassembler les personnes qui ont envie de partager des moments de convivialité autour d'un café ou d'un atelier commun à définir ensemble (écriture, chant, ateliers créatifs...).

Le Bus des Aidants viendra six fois dans notre commune cette année ; le premier rendez-vous a été fixé au **mercredi 24 Novembre à 14h30** devant la Mairie, le deuxième au **mercredi 15 Décembre à la même heure**. Les prochaines dates seront définies ultérieurement.



Appel à animations et projets

Faisons vivre notre village !

Dans le contexte de réouverture après cette longue période d'enfermement, l'équipe municipale est disponible pour vous aider et vous accompagner sur tous projets d'animations, de spectacles, de festivals... que vous envisageriez sur la commune.

L'association Bénévo!Arre a été dissoute cette année. Elle animait les vides greniers de l'été, organisait des moments de partage entre aînés... La Commune lance donc un appel aux associations du village qui souhaiteraient reprendre ces activités et proposer d'autres projets.



Des nouvelles de « La Mainlevé »

A l'Usine d'Arre après une période de silence

Les différents confinements ont été, pour les associations aussi, des moments difficiles pendant lesquels les bénévoles n'ont pas pu se réunir. Ce n'est pas pour autant que les travaux de rénovation des locaux n'ont pas avancé !

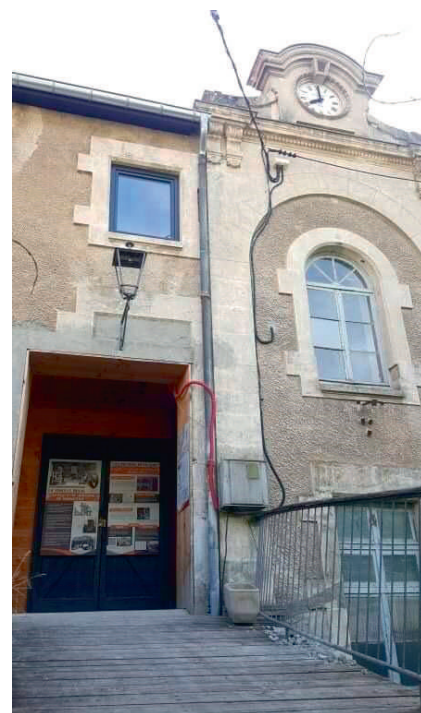
A ce jour, il reste à finaliser l'installation électrique aux normes ERP (Etablissement Recevant du Public), et les faux-plafonds coupe-feu pour garantir la sécurité incendie. Une belle et grande porte sera installée, au-dessus des quelques marches en pierre bâties par les bénévoles, en face de l'ancienne Poste, ce sera l'issue de secours.

Le projet de l'association « La Mainlevé » n'a pas changé :

Ré-ouvrir l'usine d'Arre à ses habitants et à tout public, pour y créer un espace d'activités, de rencontres et de partage. Un espace « public » !

Quand vous entrerez par la grande porte sous l'horloge, Route de l'Aveyron, vous visiterez bientôt le Musée de la Mémoire Ouvrière des anciens établissements Brun d'Arre, racontée par les anciens d'Arre. Vous pourrez également participer à des activités pour tous, dans la grande salle qui borde la départementale. Loisirs enfants, Ateliers adultes, cafés-rencontres, spectacles et conférences diverses. Difficile pour l'instant de donner une date d'inauguration de peur de décevoir ou d'être surpris par de nouveaux événements. Il faut dire aussi que l'arrivée d'un enfant, pour le couple propriétaire avait déjà un peu décalé le calendrier des travaux !

L'histoire continue...





Ventes de légumes frais et Bio

La vente directe de légumes d'Arre s'est poursuivie cette année. Mickaël vous a proposé tout l'été des légumes Bio et de saison soit directement au jardin (Bord de la rivière sous l'ancien orphelinat) soit à la Boulangerie d'Arre.

L'automne le contraint à une pause mais il reprendra ses activités de vente dès le printemps.

Si cela vous intéresse, contactez-le au **07.83.89.99.93**, il vous dira quels légumes sont disponibles et vous pourrez composer vous-même votre panier.

Dossiers d'urbanisme dématérialisé

A compter du 1^{er} Janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique. L'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration permet aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée selon différentes modalités (courriel, formulaire de contact, usage d'un télé service, etc.) et dans le respect du cadre juridique général.

Les pétitionnaires (demandeurs) devront se connecter sur une plateforme avec leur identifiants "France Connecte" ou leur mail, et saisir leur demande :

"Certificat d'Urbanisme informatif ou opérationnel", "Déclaration Préalable", "Permis de Construire pour une Maison Individuelle", "Permis de Construire", "Permis de Démolir", etc... .

En aucun cas, la secrétaire ne peut intervenir sur un dossier saisi. La demande est transmise au service urbanisme compétent dès la date de dépôt enregistrée par la secrétaire. C'est cette date qui fait foi pour le délai d'instruction.

Marché de Noël

Le marché de Noël se tiendra comme l'année dernière près de la Salle des fêtes :

le Dimanche 12 décembre 2021 de 9h à 18h

Il réunira des producteurs, commerçants et artisans qui vous proposeront de quoi faire plaisir à vos proches en cette période de Fêtes (miels, chocolats, vins, savons artisanaux, bijoux, plantes suspendues...) Vous trouverez forcément votre bonheur ou à défaut vous passerez un bon moment en dégustant une boisson chaude ou quelques châtaignes grillées.

Repas des Aînés

Les habitants **de 65 ans et plus** seront conviés à partager un repas à la Salle des Fêtes, offert par Le Traiteur La Plaine :

le Vendredi 17 décembre 2021 à 12h

Le vin d'honneur et l'animation seront offerts par la Mairie.

Merci d'effectuer une réservation si vous souhaitez y participer avant le 10/12 en Mairie.



Aménagements - Travaux

La vie de la rivière

Un grand merci à l'Equipe verte (et particulièrement notre Arrois Olivier Truel) qui a dégagé plusieurs arbres obstruant la rivière à la Fouzette. Une intervention rapide et efficace.

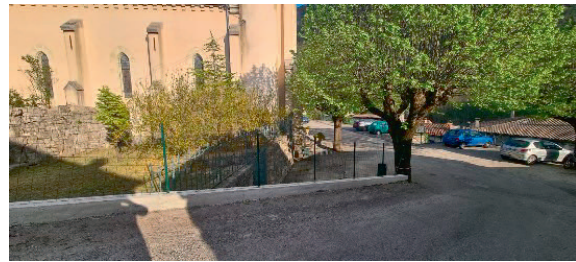
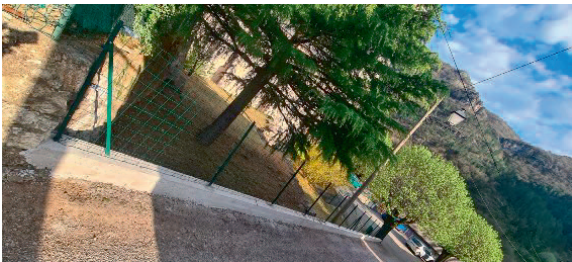
Nous demandons aux riverains de l'Arre de prévenir immédiatement la Mairie au cas où un arbre tombe dans la rivière sur leur propriété pour que l'Equipe verte puisse intervenir (gratuitement). En effet, il est important de sécuriser au plus tôt la rivière pour ne pas risquer des dégâts sur nos ponts, en cas de crue.

Merci !



Mise en sécurité de la descente vers la place de l'église

Un grillage a été placé le long de la route, comprenant également le jardin autour de l'église, ce qui protège les riverains et évitera également les allées et venues de chiens et d'y trouver leurs excréments !



Aménagement de la place de l'orphelinat



Un courrier établi par plusieurs administrés du quartier de l'Orphelinat est parvenu en Mairie, nous précisant leurs souhaits d'aménagements. Le Conseil municipal a essayé de répondre au mieux à leurs demandes.

N'hésitez pas à aller y passer des moments agréables et profiter de ce petit coin ombragé surplombant le village.

Réfection du mur menant à la Vierge

A la suite d'intempéries, le mur communal soutenant le chemin qui mène à la Vierge s'est effondré.

Les employés municipaux ont réalisé sa reconstruction.





Changement des compteurs d'eau

La municipalité a débuté le changement de certains compteurs individuels trop anciens, et continuera cette action sur les années à venir.

Sur ces compteurs trop vieux, les numéros des châssis étant illisibles, ils ont été modifiés provisoirement selon l'ordre de relevé dans la tournée de l'employé municipal. Une fois votre compteur neuf installé, vous retrouverez le numéro de châssis correspondant sur votre facture d'eau.

Le compteur de la station de pompage a également été remplacé.

Travaux Route de l'Aveyron



Le CETUR (bureau d'étude sur les réseaux) a été mandaté pour lancer l'appel d'offre afin d'effectuer les travaux du pluvial sur la RD999 qui devraient débuter mi-janvier 2022.

Numérotation des rues

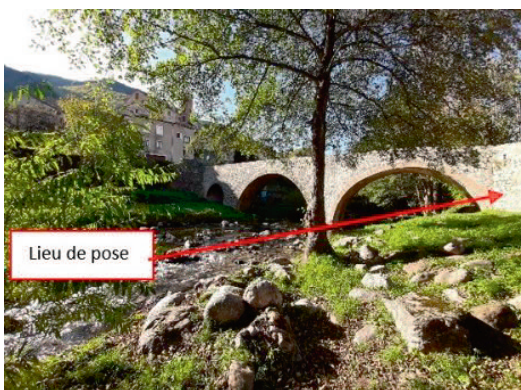
Suite à quelques dernières modifications pour la numérotation des rues, dues à la complexité de la configuration du village, les plaques numérotées sont enfin commandées ! Dès leur réception, les employés municipaux viendront vous les apporter et pourront vous aider à les installer si nécessaire.

Projets Route Basse

Le projet concernant la réfection et l'aménagement de la Route Basse, suit son cours. Une réunion publique s'est tenue **le vendredi 3 décembre à 18h** à la salle des fêtes Communale. Si vous n'avez pu y assister toutes les informations sont disponibles en Mairie

Pose d'un repère de crue

La crue la plus importante de l'Arre ayant eu lieu en Novembre 1994, l'EPTB Fleuve Hérault est venue poser le repère de cette crue au pied du pont, Montée de l'orphelinat. Il sera le témoin de cet événement et surtout un repère de gravité en cas d'événements à venir.

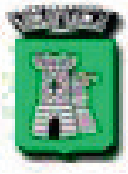


Le repère

Projets futurs

Le Conseil Municipal, en lien avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), étudie la faisabilité d'un projet de « café de pays ». Vous avez eu dans vos boîtes aux lettres un petit questionnaire, merci pour vos nombreux retours.

Un terrain multisports « City Stade » est à l'étude. Des devis ont été réalisés et des subventions ont été demandées. Nous attendons de connaître les montants attribués afin de prendre notre décision.



Patrimoine - Institutions

La Fontasse a 141 ans !

Le 20 juin 1880 eut lieu l'inauguration en grande pompe de notre belle Fontasse.

Devant une foule nombreuse, constituée notamment des ouvriers de l'usine de Arre et de leur patron Antoine Brun, l'Abbé Malignon procéda à la bénédiction du monument, puis les discours se sont succédé en présence du Maire Louis Brun, rendant hommage au généreux donateur Léon Anthérieu, natif de Montpellier. M. Héran, l'instituteur du village et également secrétaire de Mairie, prononça notamment le discours suivant :

« Au nom des habitants de la commune d'Arre, permettez-moi de vous manifester l'expression des sentiments sincères qui nous animent tous à votre égard. Si les ouvriers de l'usine apprécient votre générosité, la commune tient à son tour, à vous en féliciter. La fontaine que vous venez d'embellir, et auprès de laquelle nous sommes rassemblés, nous fournit l'occasion d'admirer le bienfait de nos aïeux, qui ont su utiliser d'une manière si intelligente l'eau qui jaillit sous nos pieds et qui alimente si abondamment le village. Vous avez voulu immortaliser le nom de nos ancêtres en érigeant en leur honneur un monument sur cette source qui produit une eau si bienfaisante et féconde. Vous avez compris que la commune, hélas ! Si pauvre, ne pouvait se livrer à cette réparation de luxe, et vous avez voulu combler cette lacune en dotant cette source d'un monument et en ajoutant l'agréable à l'utile. Comme vous le savez, Monsieur, le village d'Arre s'embellit de jour en jour en construisant des monuments à tous ses abords : d'un côté, une usine magnifique ; de l'autre, s'élèvera bientôt une maison d'écoles ; plus tard, un édifice religieux auquel vous vous intéressez, nous le savons, car tout ce qui concerne notre pays ne vous est pas indifférent. Nous vous remercions des sentiments sincères que vous avez pour nous ; nous remercions M. le Curé et M. le Maire qui ont si bien secondé vos projets ; et, en acceptant de vos mains ce superbe monument, nous vous assurons pour toujours de notre meilleur souvenir et de notre éternelle reconnaissance. »

L'inscription latine que l'on peut lire sur cette fontaine érigée en pierres de Pompignan vous semble peut-être un peu obscure ; en voici une traduction d'époque :

« O source d'Arre !

Nos ancêtres ont employé tes eaux vives et limpides ;

Ils ont eu foi en la vertu de tes eaux salutaires ;

Aussi sont-ils devenus des hommes sains et vigoureux. »

141 ans après cette journée de liesse qui se termina en grande fête tard dans la nuit, nous avons toujours le privilège de profiter de cette superbe fontaine qui nous délivre une eau généreuse et fraîche. Puisse-t-elle nous succéder encore longtemps, pour le plaisir des générations futures !



Elections présidentielles

L'élection présidentielle française de 2022, douzième de la Vème République et onzième au suffrage universel direct, est un scrutin permettant d'élire le Président de la République pour un mandat de 5 ans. Le premier tour se déroulera le dimanche 10 Avril 2022, sauf décès ou démission du Président en exercice, Emmanuel MACRON. Si aucun candidat ne remporte la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, un second tour aura lieu entre les deux premiers candidats deux semaines plus tard le dimanche 24 Avril 2022.

Recensement

Le recensement de la population de notre village **débutera le 20 janvier 2022 et se terminera le 19 février 2022**. Merci de faire le meilleur accueil à **Loïc FONTANY**, notre garde qui s'en chargera. Vous pourrez sinon l'effectuer en ligne, il en sera informé.



Recensement à quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets peuvent être réalisés.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Vous recevrez un courrier explicatif.

PRIVILEGIEZ LE RECENSEMENT PAR INTERNET !

Santé - Prévention

Attention aux risques d'intoxication au Monoxyde de Carbone



www.prevention-maison.fr



Danger avec la remise en marche des appareils de chauffage !

Depuis début Octobre, 6 personnes ont été intoxiquées dans le Gard au Monoxyde de Carbone, dont 2 ont dû être hospitalisées.

Le Monoxyde de Carbone est un gaz inodore et incolore qui résulte de la combustion incomplète liée au mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude (poêle à pétrole, groupe électrogène, brasero). Son inhalation accidentelle est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Chaque année, il cause le décès d'une centaine de personne en France.

Les symptômes de l'intoxication sont des maux de tête, des nausées, de la confusion mentale, de la fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement.

Pour éviter ces accidents il faut : faire entretenir régulièrement les appareils par un professionnel qualifié, faire ramoner le conduit de cheminée qui doit être en bon état, ne jamais obstruer les grilles de ventilation, Aérer quotidiennement le logement, Ne jamais utiliser les groupes électrogènes en intérieur, ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage, ni des chauffages d'appoint en continu.

En cas d'intoxication aiguë et dès les premiers symptômes : il faut aérer, éteindre les appareils, quitter les lieux si possibles et appeler le 15, le 18 ou le 112

L'obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

De quoi s'agit-il ?

Le débroussaillage (ou débroussaillage) consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts). L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **50 mètres**. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **10 mètres** de part et d'autre de la voie. Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain. S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.

Sanctions

Si vous ne respectez pas l'obligation de débroussailler, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification : Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire le fasse faire d'office à vos frais. La commune peut également vous infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé.

Si le fait que vous n'avez pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 €. S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 €.

Déduction d'impôt

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'un crédit d'impôt si vous employez une personne pour vos travaux de débroussaillage.



Communication

Infos Village

Attention : suite à un problème informatique irréversible, l'adresse email de la Mairie a changé (ne plus utiliser « commune.arre@wandoo.fr » mais « commune.arre@orange.fr »)



Mairie

**Du Lundi au Jeudi
15h30 à 18h00**

Tél. : 04.67.82.01.33

Mail : commune.arre@orange.fr



Agence Postale

**Du lundi au jeudi
8h00 à 12h00**

Tél. : 04.67.71.87.61



Boulangerie

**Du Mardi au Dimanche
5h à 13h**

*Horaires d'hiver
Fermé le lundi*

Tél. : 04.67.82.01.22



Pharmacie des Cévennes

**Du Lundi au Vendredi
9h à 12h30 / 15h à 19h30
Le Mercredi et Samedi
9h à 12h30**

Tél. : 04.67.82.01.02



Bibliothèque

**Tous les Jeudis
14h à 17h**

Faites-vous connaître !

**Entreprises, Gîtes, Chambres d'hôte, Hébergements, Associations etc...
N'hésitez pas à déposer des flyers ou publicités en Mairie**

Associations du Village

1. « La Tessone » - Gymnastique - Gisèle AVERSENQ - 04.99.13.98.89
2. « Yoga Cévennes » - Yoga - Irène SIMONNEAU - 06.32.84.26.58
3. « A.S.A » - Musculation - David BONO - 06.82.44.95.41
4. « U.S.B.A » - Pétanque - Pascal VIVENS - 06.15.67.84.88
5. « AMAP de la Vallée de l'Arre » - Distribution collective, agriculture biologique locale – Emilie BARBIER – 06.59.45.56.52
6. « Amicale d'ARRE » - Comité des fêtes - Teddy CHARLIN - 06.95.24.52.13
7. « Amicale des chasseurs de Sangliers Bez et Arre » - André LAPIERRE - 06.42.34.01.91
8. « Société de chasse Arre « La lebro e lou perdigal » - Michaël MARTIN - 06.37.23.09.84
9. « A.P.E » Association des Parents d'Elèves du R.P.I – Pascale POUGNET - 07.85.31.07.97
10. « La Mainlev' » 06.66.33.91.76